



LIGUE MOTOCYCLISTE DU GRAND EST
Maison Régionale des Sports du Grand Est
13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE
✉ contact@liguemotograndest.fr ☎ 03.83.18.87.68

Le 20 Juillet 2021, à TOMBLAINE

AVENANT N°2 – Règlement Motocross 2021

10.1. POINTS DE BONIFICATION

En raison de la pandémie de la COVID-19, le motocross nocturne de SAINTE MENEHOULD comptant pour les Championnats de Champagne Ardenne, prévu initialement le 19 Juin 2021 a été reporté le 21 Août 2021 puisque les mesures du couvre-feu étaient encore appliquées lors de la date initiale.

L'épreuve de SAINTE MENEHOULD tombera donc en concurrence avec le Championnat de France des Régions Motocross qui se déroulera à CUSSAC, les 21 et 22 Août 2021.

Le règlement 2021 prévoit uniquement des points de bonification pour les Championnats du Grand Est. Face à cette situation exceptionnelle, la Commission de Motocross a décidé d'accorder des points de bonification aux pilotes sélectionnés pour représenter la LMGE au Championnat de France des Régions et ne pouvant pas participer à l'épreuve de SAINTE MENEHOULD.

Les modalités du report de points se feront de manière identique que le calcul prévu dans le règlement, c'est-à-dire :

« Ce calcul se fera au prorata de la totalité des manches. Ces points seront rajoutés au fur et à mesure de la saison et recalculés en fonction des épreuves auxquelles il y participe. »